

« Les Mangeux d'ail ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire »

## Objet :

Enquête publique PLU NEVERS

## ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

« Serviteur du terroir baratton »

Agriculture urbaine et périurbaine, paysage, environnement et urbanisme pour la ville durable

Membre de la SPPEF et de la Fédération Patrimoine-Environnement 20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

> saint-fiacre58@orange.fr Tel 06 10 39 57 26 www.loire-baratte.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Hôtel de ville de Nevers

**58000 NEVERS** 

Nevers, le 19 janvier 2017

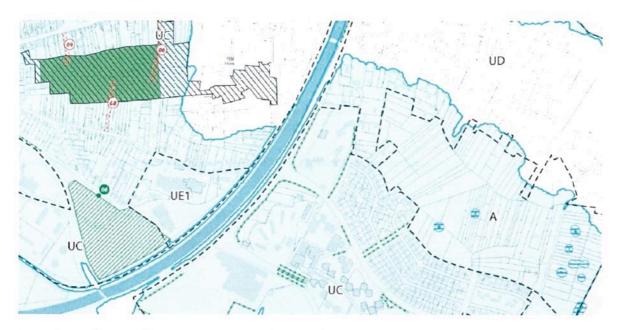
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous remercions de prendre nos remarques en compte dans le cadre de la consultation publique du PLU de Nevers.

La zone en vert, matérialisée sur le plan ci-après, représente les jardins potagers du Mouësse. La zone UC projetée occupe une partie des jardins du Mouësse. Cette perte de ressources foncières à vocation alimentaire et favorable à la biodiversité pose interrogation alors que le parc de logements vacants augmente sensiblement tant dans le pavillonnaire que dans le collectif sur la commune.

Aujourd'hui des connectivités pour la biodiversité existent et s'exercent avec d'autres secteurs. La projection ne mentionne aucune TRAME VERTE reliant les jardins potagers du Mouësse, les jardins privés et le petit canal (trame bleue) puis la zone A (agricole) des jardins maraichers de la Baratte, véritable trame verte où des inventaires faunistiques et floristiques ont été conduits dans le cadre de la politique régionale sur la biodiversité. Rappelons que ces jardins sont situés sur une zone humide très riche en biodiversité proche de la Loire.

Afin que ces connexions continuent à jouer leur rôle, Il convient de matérialiser ces TRAMES VERTES dans une continuité permettant la circulation de la biodiversité et la préservation des habitats de la faune et flore ordinaire et protégée.



Les enjeux d'aujourd'hui sur ces sujets ultra sensibles, la loi biodiversité et les décrets qui sortent actuellement, les dispositions Grenelle sur les TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB) nous inclinent à une attention particulière. Ces TVB doivent être matérialisées sur les documents d'urbanisme et assorties d'objectifs pour enrichir la faune et la flore.

Nous demandons donc leur matérialité et leur quantification sur l'ensemble du projet de PLU, et notamment sur les zones JARDINS, UC (cette zone en projet hypothèque le patrimoine naturel et son développement) et zone AGRICOLE.

Les questions afférentes aux trames vertes et bleues devraient d'ailleurs être prises en compte dans le cadre d'une interconnexion intercommunale, en s'appuyant tant sur les patrimoines publics que privés. Nevers a la chance de disposer encore de patrimoine naturel grâce à une vigilance ancienne des associations. Après de longues années d'incertitude, nous attendons aujourd'hui que ce patrimoine fasse l'objet d'une valorisation globale.

Nous vous remercions par avance de prendre nos remarques en compte et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations cordiales.

Brigitte Compain M Présidente

## Copie:

M. le Directeur de l'ONEMA, M. le Préfet, Mme la Présidente de l'Association Loire Vivante, Mr le Directeur DDT 58, Mr le Président de la Confédération Paysanne, M. le Président de la Chambre d'agriculture, M. Pierre Kaluzny, Asso Protec. Conflu, M. François Laballery, Asso NAE Nevers Aménagement Environnement, M. Serge Athiel, Asso Solidaires avec les Paysans LIEN SUR LE RAPPORT D'EXPERTTISE des INVENTAIRES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES comportant des espèces classées : <a href="http://www.loire-">http://www.loire-</a>

<u>baratte.com/Fichiers pdf/EXPERTISE FAUNISTIQUE FLORISTIQUE ZONE HUMIDE %20BARATTE 20 07%20.pdf</u>